

Mr. JACKLIN (Union of South Africa) asked what would be the general total of contributions in 1949.

Mr. ANDERSEN (Director of the Bureau of Administrative Management and Budget) said that they would amount to 41,500,000 dollars which would include 3 million dollars for the United Nations Conciliation Commission in Palestine, 347,000 dollars for hiring Spanish-speaking staff, funds in connexion with the second part of the third session of the General Assembly and funds for the implementation of decisions taken by the Economic and Social Council at its seventh session.

Supplementary estimates for 1948 were also included in that total, but not funds for the United Nations Temporary Commission on Korea.

Mr. REY (Belgium), recognizing the difficulties which the Secretariat had encountered in carrying out its work and the efforts made by the Chairman and Secretary of the Committee, said that he was not opposed to beginning the second reading of the estimates for the financial year 1949 at the night meeting.

The meeting rose at 6 p.m.

HUNDRED AND SEVENTY-FIFTH MEETING

Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Wednesday, 8 December 1948, at 9 p.m.

Chairman : Mr. L. Dana WILGRESS (Canada).

131. Continuation of the consideration of the budget estimates for the financial year 1949 : second reading (A/C.5/283, A/C.5/286, A/C.5/287, A/C.5/W.93)

The CHAIRMAN asked the members of the Committee to examine, in second reading, the budgetary estimates for the financial year 1949 (A/C.5/286, A/C.5/287).

Mr. REY (Belgium) appreciated that, owing to the fact that the Committee's work had to be concluded, it was not possible to begin a fresh detailed discussion of the budget. He would, therefore, confine himself to making a few observations and to putting forward some practical suggestions.

The Belgian delegation wished to express its anxiety at the fact that the budget for 1949 had

M. JACKLIN (Union Sud-Africaine) demande quel est le total général des contributions pour 1949.

M. ANDERSEN (Directeur du Bureau de l'organisation administrative et du budget) déclare qu'elles se montent à 41.500.000 dollars, somme dans laquelle sont compris 3 millions de dollars pour la Commission de conciliation des Nations Unies en Palestine, 347.000 dollars pour l'engagement du personnel de langue espagnole, les crédits afférents à la seconde partie de la troisième session de l'Assemblée générale et les crédits affectés à la mise en application des décisions prises par le Conseil économique et social lors de sa septième session.

Les prévisions de dépenses supplémentaires pour 1948 sont également comprises dans cette somme, mais non les crédits afférents à la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée.

M. REY (Belgique), reconnaissant les difficultés rencontrées dans l'exécution de sa tâche par le Secrétariat et les efforts faits par le Président et le Secrétaire de la Commission ne s'oppose pas à ce que la deuxième lecture des prévisions de dépenses pour l'exercice 1949 commence à la séance de nuit.

La séance est levée à 18 heures.

CENT-SOIXANTE-QUINZIÈME SÉANCE

Tenue au Palais de Chaillot, Paris, le mercredi 8 décembre 1948, à 21 heures.

Président : M. L. Dana WILGRESS (Canada).

131. Suite de l'examen des prévisions de dépenses pour l'exercice financier 1949 : deuxième lecture (A/C.5/283, A/C.5/286, A/C.5/287, A/C.5/W.93)

Le PRÉSIDENT invite les membres de la Commission à examiner, en seconde lecture, les prévisions de dépenses pour l'exercice financier 1949 (A/C.5/286, A/C.5/287).

M. REY (Belgique) se rend compte qu'en raison du fait que les travaux de la Commission doivent prendre fin, il n'est pas possible de procéder à une nouvelle discussion détaillée du budget. Il se bornera donc à formuler quelques observations et à présenter quelques suggestions d'ordre pratique.

La délégation de la Belgique tient à exprimer l'inquiétude qu'elle ressent de voir le budget

reached the sum of 41,500,000 dollars, whereas the previous budget had been only 34 million dollars. That anxiety was all the greater because his delegation felt that the figures given for the various posts were not final and in some cases, as, for example, technical assistance for economic development or the international centre for training in public administration, would have to be considerably increased to meet the still unknown implications of General Assembly decisions. Furthermore, the estimates submitted made no provision for possible political complications during 1949, which might require action by the Security Council, or for Assembly decisions during the second part of the third session.

Although Belgium was not suffering from an adverse trade balance and so could contribute its share to the budget, it felt bound to draw to the attention of Member States — and particularly of those who, not having attained the same degree of economic development, imposed less heavy burdens on their citizens — the continuous increase in international expenditure in every field. In Belgium, as in some other European countries, such as France, the Netherlands and the United Kingdom, a citizen worked three or four months a year just to pay his taxes. All parliaments took into account the heavy financial burdens on the taxpayers before asking them to make additional efforts. The United Nations should bear that principle in mind when drawing up its budget.

The Belgian delegation had noticed that some of the expenditure had been imposed on the United Nations by the States that paid the lowest contributions. For instance, on four separate occasions, namely, when credits were voted for the Department of Public Information, for economic assistance to under-developed countries for the international centre for training in public administration and for the adoption of Spanish as a working language, the vote of the Latin-American States had determined the General Assembly's decision. Belgium entertained warm and friendly relations with all Members of the United Nations, including those from Latin-America, but felt it was nevertheless unreasonable that such heavy expenditure should be imposed by those who contributed least towards it.

Turning to the practical suggestions which the Belgian delegation wished to submit to the Com-

soumis pour 1949 atteindre la somme de 41.500.000 dollars, alors que le budget précédent ne s'élevait qu'à 34 millions de dollars. Son inquiétude est d'autant plus grande qu'elle a le sentiment que les chiffres indiqués pour les différents postes ne sont pas définitifs et que, dans certains cas, comme par exemple en ce qui concerne l'assistance technique en vue du développement économique ou l'institut international d'administration publique, ils devront être sensiblement augmentés en raison des incidences encore inconnues des décisions de l'Assemblée générale. D'autre part, les prévisions soumises ne tiennent aucun compte des complications politiques qui pourraient survenir pendant l'année 1949 et rendre nécessaire l'intervention du Conseil de sécurité, ni des décisions que l'Assemblée générale pourrait être amenée à prendre au cours de la seconde partie de sa troisième session.

Quoique la Belgique ne soit pas dans une situation déficitaire l'empêchant de régler sa quote-part du budget, elle estime de son devoir d'attirer l'attention des États Membres — et notamment de ceux qui, n'ayant pas atteint le même degré de développement économique, imposent des charges moins lourdes à leurs citoyens — sur l'accroissement continu des dépenses internationales, dans tous les domaines. En Belgique, comme dans certains autres pays d'Europe tels que la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, un citoyen travaille trois ou quatre mois par an pour payer ses impôts. Tous les parlements du monde tiennent compte des lourdes charges fiscales pesant sur les contribuables avant d'exiger d'eux un effort supplémentaire. L'Organisation des Nations Unies doit avoir cette considération présente à l'esprit lors de l'établissement de son budget.

La délégation belge a constaté qu'un certain nombre de dépenses sont imposées à l'Organisation par les États payant les contributions les moins élevées. C'est ainsi qu'à quatre reprises, en ce qui concerne les crédits alloués au Département de l'information, l'assistance économique aux pays insuffisamment développés, l'institut international d'administration publique et l'adoption de l'espagnol comme langue de travail, le vote des États de l'Amérique latine a déterminé la décision de l'Assemblée générale. La Belgique entretient des relations cordiales et amicales avec tous les États Membres de l'Organisation et, notamment, avec ceux de l'Amérique latine, mais elle estime qu'il n'est pas raisonnable que les dépenses les plus considérables soient imposées par ceux qui les supportent le moins.

Passant aux suggestions pratiques que la délégation belge désire présenter à la Commission,

mittee, he proposed that a decision should be taken to block 10 per cent of the sum voted and specify that, for all posts in the budget, the Secretary-General could freely spend 90 per cent of the credits allocated, but that the remaining 10 per cent could only be spent with the agreement of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions.

That system had been adopted in Belgium in 1945 and 1946 and had given remarkable results. The Secretary-General could hardly object to the Belgian proposal, since he himself had told the Committee, at its meeting on 25 September 1948, that he had put aside as a reserve, 6 per cent of the credits for each of the posts in the 1948 budget, and thus managed to save 1,400,000 dollars. Those efforts should be continued and intensified during 1949; adoption of the Belgian proposal would mean a saving of about 10 per cent.

Secondly, the Belgian delegation proposed a reduction in the number of posts for the Department of Public Information and for technical assistance for economic development.

As regards the Department of Public Information, the Belgian delegation felt that the amount allocated could be reduced by 5 per cent and that responsibility for distributing the total reduction over the various section headings could be left to the Secretary-General. It felt that results so far attained by the United Nations hardly justified the Department of Public Information's heavy outlay on publicity.

As regards technical assistance for economic development, the Belgian delegation proposed that the allocation should be reduced to 170,000 dollars as suggested by the Advisory Committee, for new bodies should be set up only after cautious consideration.

He urged members of the Committee to make a serious effort to cut down the 1949 budget; an appreciable reduction could be made by adopting the Belgian delegation's proposal.

Mr. HSIA (China) said his delegation shared the Belgian delegation's anxiety at the constant increase in the Organization's budget. He was convinced that all delegations were deeply concerned about the situation and wondered whether certain States would be able to pay their contri-

M. Rey propose, en premier lieu, que l'on décide de bloquer 10 pour 100 des crédits en précisant que, pour tous les postes du budget, le Secrétaire général pourra dépenser librement 90 pour 100 des crédits alloués, les 10 pour 100 qui restent ne pouvant être utilisés par lui qu'avec l'accord du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

M. Rey signale que ce système a été appliqué en Belgique en 1945 et en 1946 et qu'il a donné des résultats remarquables. Le Secrétaire général ne saurait voir d'inconvénient à la proposition de la Belgique, étant donné qu'il a lui-même déclaré à la Commission, au cours de sa séance du 25 septembre 1948, qu'il avait mis de côté, à titre de réserve, 6 pour 100 des crédits alloués pour chacun des postes du budget de l'année 1948, ce qui lui avait permis d'économiser la somme de 1.400.000 dollars sur ce budget. Les efforts déployés par le Secrétaire général doivent être poursuivis et intensifiés au cours de l'année 1949 : l'adoption de la proposition de la délégation belge pourrait permettre de réaliser des économies de l'ordre de 10 pour 100.

En second lieu, la délégation de la Belgique propose de réduire les postes du budget relatifs au Département de l'information et à l'assistance technique en vue du développement économique.

En ce qui concerne le Département de l'information, la délégation belge estime que les crédits alloués pourraient être réduits de 5 pour 100 et qu'on pourrait laisser au Secrétariat général le soin de répartir le montant de cette réduction entre les diverses têtes de chapitres. Elle considère, en effet, que les résultats obtenus jusqu'ici par l'Organisation des Nations Unies ne justifient peut-être pas les frais considérables de publicité engagés par le Département de l'information.

Quant aux crédits relatifs à l'assistance technique en vue du développement économique, la délégation belge propose de les ramener à la somme de 170.000 dollars qu'avait suggérée le Comité consultatif, car elle estime qu'il faut avancer avec prudence lorsque l'on crée de nouveaux organismes.

M. Rey fait appel aux membres de la Commission pour qu'ils fassent un effort en vue de réduire le budget de 1949; une réduction sensible pourrait être obtenue par l'adoption des propositions de la délégation de la Belgique.

M. HSIA (Chine) déclare que sa délégation partage l'inquiétude de la délégation belge à l'égard de l'accroissement constant du budget de l'Organisation. Il est convaincu que toutes les délégations se préoccupent vivement de cette situation et se demandent si certains États seront

butions if the budget went on growing at the same rate as recently.

Furthermore, some delegations could not help noting with regret that most of the expenses escaped the control of the Fifth Committee, because they arose out of General Assembly decisions. Although responsibility for the budget rested with the Fifth Committee, that body felt that it had no means of keeping the budget within the limits it desired.

He emphasized the disastrous effects of such a state of affairs and asked that, in its report to the General Assembly, the Committee should draw attention to the situation in which it found itself.

Mr. MACHADO (Brazil) also shared the anxiety expressed by the Belgian representative and supported the observations of the Chinese representative.

In reply to the Belgian representative's remarks, he wished to state that the Brazilian delegation considered that the United Nations had been set up, not for the benefit of the European countries or the great Powers, but for the good of all the nations of the world. He recalled that considerable sums had been spent on the Economic Commission for Europe and for the maintenance of peace and security in Europe. It could not be said that that expenditure had been imposed upon the United Nations by the Latin-American countries. Far from objecting to such expenditure, these countries had borne their share of it. The same applied to questions in which they had no direct interest, such as, for instance, the Indonesian, Palestinian and Korean questions.

Furthermore, since contributions to the United Nations budget had been fixed on a basis of capacity to pay, the countries contributing the least were shouldering the same burden as those who paid a greater share.

While the Brazilian delegation had voted for measures which mainly affected the under developed countries, it had also supported measures for the benefit of certain great Powers and European countries. It was prepared to approve the budget estimates as now submitted to the Committee.

Mr. ROSCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) stressed the fact that an unduly high budget was a danger to the Organization. The Working Capital Fund was being used to pay the supplementary expenses for 1948 and 1949.

en mesure d'acquitter leur contribution au budget de l'Organisation, si celui-ci continue à augmenter dans les mêmes proportions qu'au cours des dernières années.

D'autre part, certaines délégations ne peuvent s'empêcher de constater avec regret que la plupart des dépenses échappent au contrôle de la Cinquième Commission, car elles représentent les incidences de décisions de l'Assemblée générale; tout en ayant la responsabilité de l'établissement du budget de l'Organisation, la Cinquième Commission a le sentiment qu'elle n'a aucun moyen de le ramener aux limites qu'elle aurait voulu lui assigner.

Soulignant les effets désastreux de cet état de choses, le représentant de la Chine demande que, dans son rapport à l'Assemblée générale, la Commission attire l'attention de cet organe sur la situation dans laquelle elle se trouve.

M. MACHADO (Brésil) partage, lui aussi, l'inquiétude exprimée par le représentant de la Belgique et il appuie les observations du représentant de la Chine.

Il tient à déclarer, en réponse aux observations de M. Rey, que la délégation du Brésil considère que l'Organisation des Nations Unies a été créée, non pas pour les pays européens ou dans l'intérêt des grandes Puissances, mais pour le bien de toutes les nations du monde. Il rappelle les sommes considérables dépensées pour la Commission économique pour l'Europe, ainsi que pour le maintien de la paix et de la sécurité en Europe. On ne saurait dire que ces dépenses ont été imposées à l'Organisation par les pays de l'Amérique latine. Loin de s'opposer à de telles dépenses, ces pays en ont assumé leur part. Ils l'ont également fait en ce qui concerne toutes les questions dans lesquelles ils n'ont pas d'intérêt direct, telles, par exemple, la question de l'Indonésie, celle de la Palestine ou de la Corée.

D'autre part, M. Machado souligne que, les contributions au budget de l'Organisation ayant été fixées d'après les possibilités financières de chaque État, les pays payant les contributions les moins élevées font le même effort que ceux qui supportent une plus lourde part du budget.

La délégation du Brésil s'est prononcée en faveur de mesures intéressantes au premier chef les pays insuffisamment développés, mais elle a également donné son appui à des mesures prises dans l'intérêt de certaines grandes Puissances ou des pays européens. Pour sa part, elle est disposée à approuver, sous leur forme actuelle, les prévisions de dépenses soumises à la Commission.

M. ROSCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) souligne la menace que constitue pour l'Organisation un budget trop élevé. Le Fonds de roulement de l'Organisation est actuellement utilisé pour payer les dépenses sup-

The budget estimates for 1949 amounted to 41,500,000 dollars and that was bound to create difficulties for those Members who might be unable to make their contributions.

His delegation was convinced that it was essential to reduce the 1949 budget and therefore proposed that the allocation for the Department of Public Information should be reduced by 500,000 dollars, the estimates for contractual printing by 300,000 dollars and the estimates for advisory functions in the social welfare field by 600,000 dollars. If the Committee did not agree to those proposals, the USSR delegation would propose that the reductions should be fixed at half the figures he had mentioned.

The USSR delegation also proposed that approval of the allocation necessary for the implementation of the Assembly resolution on the adoption of Spanish as a working language should be postponed until the second part of the third session. In that connexion, he announced that his delegation also intended to propose Russian as a working language.

The only increase proposed by the USSR delegation was in regard to the item for the Standing Committee on the Development of Trade which it thought should be fixed at the total of 37,490 dollars suggested by the Secretary-General (A/C.5/257). The Advisory Committee had suggested a reduction of 12,490 dollars (A/744).

Although Mr. LARRAIN (Chile) had not heard the Belgian representative's remarks, he thanked the Brazilian representative for the statement he had made in reply. That statement faithfully reflected the views of all the delegations of Latin-American States and, on behalf of Chile, he supported it.

The Chilean delegation regretted that whenever the delegations of Latin-American States submitted proposals which were primarily of importance to them, they met with obvious hostility on the part of certain delegations. As examples, he cited the plan for establishing an international centre for training in public administration, the proposal for technical assistance for economic development, and the proposal for the adoption of Spanish as a working language.

Mr. JACKLIN (Union of South Africa) associated himself with the warning given by the Belgian and Chinese delegations regarding the dangers

plémentaires de 1948 et 1949. Les prévisions de dépenses pour 1949 ont atteint la somme de 41.500.000 dollars, ce qui ne manquera pas de créer des difficultés pour certains États Membres qui pourraient ne pas être en mesure d'acquitter leur contribution.

La délégation de l'URSS est convaincue qu'il est indispensable de réduire le budget de 1949 et, dans ce but, elle propose de réduire les crédits alloués au Département de l'information de 500.000 dollars, les dépenses prévues pour travaux contractuels d'imprimerie de 300.000 dollars et celles prévues pour permettre à l'Organisation de remplir des fonctions consultatives en matière de service social, de 600.000 dollars. Si ces propositions ne rencontraient pas l'adhésion de la Commission, la délégation de l'URSS proposerait que la réduction soit fixée à la moitié des chiffres qu'elle a indiqués.

La délégation de l'URSS propose également de renvoyer à la seconde partie de la troisième session de l'Assemblée générale l'approbation des crédits nécessaires à la mise en application de la résolution de l'Assemblée sur l'adoption de l'espagnol comme langue de travail. M. Rostchine annonce, à ce sujet, que sa délégation entend proposer l'adoption du russe comme autre langue de travail.

La délégation de l'URSS propose une seule augmentation, celle des crédits alloués au Comité permanent pour le développement du commerce, qu'elle voudrait voir fixer au montant de 37.490 dollars qu'avait suggéré le Secrétaire général (A/C.5/257). Le Comité consultatif avait proposé une réduction de 12.490 dollars (A/744).

M. LARRAIN (Chili) déclare que, bien qu'il n'ait pas entendu les observations du représentant de la Belgique, il remercie le représentant du Brésil de la déclaration qu'il a faite, au nom de son pays, en réponse à ces observations. Il fait observer que la déclaration du représentant du Brésil reflète fidèlement les sentiments de toutes les délégations des États de l'Amérique latine, et il appuie cette déclaration, au nom du Chili.

La délégation du Chili constate avec regret que chaque fois que les délégations des États de l'Amérique latine présentent des propositions qui les intéressent au premier chef, elles se heurtent à une manifestation d'hostilité de la part de certaines délégations. M. Larrain cite, à titre d'exemples, le projet de création d'un institut international d'administration publique, la proposition relative à l'assistance technique en vue du développement économique et la proposition d'adoption de l'espagnol comme langue de travail.

M. JACKLIN (Union Sud-Africaine) se joint à l'avertissement donné par la délégation de la Belgique et par celle de la Chine quant au

of an overloaded budget. The South African delegation had always expressed its anxiety in that connexion and had tried to see that expenditure was restricted to absolutely essential work.

The problem raised by the Chinese representative could perhaps be solved by establishing a central body to examine the Organization's programme of work and draw up a system of priorities. That body should have the right to postpone the carrying out of work decided upon by the General Assembly, or to slow up work on programmes already approved.

As the USSR representative had pointed out, the Organization's reserves were being used to cover ordinary expenditure; the Working Capital Fund had been appreciably reduced. The South African delegation felt obliged to draw the Committee's attention to the dangers of the situation.

Mr. SMOLIAR (Byelorussian Soviet Socialist Republic) stated that, although his delegation felt the same anxiety with regard to the size of the 1949 budget estimates as the Belgian and Chinese delegations, it did not share the Chinese representative's views as regards the means at the Committee's disposal for controlling the expenditure of the Organization.

It considered that the Fifth Committee enjoyed the widest powers with respect to the drawing up of the Organization's budget and that it had the right to allocate such funds as it thought reasonable for implementing the decisions of the General Assembly. The Committee was fully competent to reduce the total amounts requested by various organs of the United Nations.

He recalled that his delegation had proposed a reduction of expenditure on the Indonesian question, but a majority had voted against that proposal. He was surprised that some of the delegations which had voted against the reductions proposed by his delegation should now complain of the Committee's lack of power.

Mr. ROMERO-SAENZ (Bolivia) said his delegation had not taken part in the general debate on the budget estimates, because it had intended to follow the policy of economy outlined by the Advisory Committee. In view of the alarming increase in the budget, the Bolivian delegation now regretted that it had not taken an active part in the discussion.

The Bolivian delegation hoped that the South African representative's remarks would be taken into consideration, since otherwise the Organisa-

danger que présentent pour l'Organisation des charges budgétaires excessives. La délégation sud-africaine a toujours manifesté son inquiétude à ce sujet et a proposé de limiter les dépenses aux activités absolument indispensables.

Pour répondre au souci exprimé par le représentant de la Chine, il conviendrait d'instituer un organe central chargé d'examiner le programme des travaux de l'Organisation et d'établir un système de priorités. Cet organe devrait avoir le droit de retarder l'exécution de certains travaux décidés par l'Assemblée générale ou de ralentir l'exécution de programmes déjà approuvés.

Ainsi que l'a fait remarquer le représentant de l'URSS, on épuise les réserves de l'Organisation pour couvrir des dépenses ordinaires; le Fonds de roulement a été sensiblement réduit. La délégation sud-africaine estime de son devoir d'attirer l'attention de la Commission sur le danger de la situation.

M. SMOLIAR (République socialiste soviétique de Biélorussie) déclare que sa délégation ressent les mêmes inquiétudes que les délégations de la Belgique et de la Chine devant l'importance des prévisions budgétaires pour 1949. Elle ne partage cependant pas les vues exprimées par le représentant de la Chine en ce qui concerne les moyens dont la Commission dispose pour contrôler les dépenses de l'Organisation.

La délégation de la RSS de Biélorussie est d'avis que la Cinquième Commission jouit des pouvoirs les plus étendus pour établir le budget de l'Organisation et qu'il lui appartient d'allouer les crédits qui lui semblent raisonnables pour la mise à exécution des décisions de l'Assemblée générale. Elle est parfaitement compétente pour réduire le montant des crédits demandés par certains organes des Nations Unies.

M. Smoliar rappelle que sa délégation a proposé de réduire les dépenses se rapportant à la question de l'Indonésie, mais que la majorité s'est prononcée contre cette proposition. Il s'étonne que des délégations qui ont voté contre les réductions proposées par la délégation de la RSS de Biélorussie déclarent que la Commission n'a plus les pouvoirs nécessaires.

M. ROMERO-SAENZ (Bolivie) déclare que sa délégation n'a pas participé à la discussion générale sur les prévisions budgétaires parce qu'elle entendait suivre le Comité consultatif dans la voie de l'économie qu'il avait tracée. Elle regrette aujourd'hui, en constatant l'augmentation alarmante du budget, de n'avoir pas pris une part active au débat.

La délégation de la Bolivie espère que les observations du représentant de l'Union Sud-Africaine seront prises en considération; autrement

tion would find itself in a very awkward position.

The CHAIRMAN pointed out that some of the proposals were related to specific sections of the budget, whereas others referred to several sections.

He suggested that the Belgian delegation's proposal should be considered first, namely, that the Secretary-General should have complete freedom to spend 90 per cent of the funds allotted to each item of the budget and that the remaining 10 per cent should not be spent without the agreement of the Advisory Committee.

The Committee might then consider the USSR delegation's proposal that the allocation for contractual printing should be reduced by 300,000 dollars, since that proposal would affect more than one section of the budget.

He asked members of the Committee to speak first on the Belgian proposal.

Mr. KULL (United States of America) observed that all delegations were alarmed at the increase in the budget. Yet, when in 1947 the Secretary-General had set aside, as a reserve, 6 per cent of the appropriation for the 1948 budget, some members of the Fifth Committee had been critical. They had said the Secretary-General had somewhat exceeded his authority and that when the General Assembly had voted funds for a specific programme, the Secretary-General should spend all the money placed at his disposal.

Mr. Kull could not, however, support the Belgian proposal. He suggested that the Committee should decide to allow the Secretary-General to continue in 1949 the measures he had taken in 1948. It was better to give the Secretary-General full discretion for the exercise of his responsibilities in that field. The drawback to the Belgian proposal was that for a full year it would make still more arduous the duties of the Advisory Committee.

He would nevertheless like to have the opinion of the Chairman of the Advisory Committee on the Belgian proposal.

Mr. AGNIDÈS (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) felt it was not desirable that the Fifth Committee should more or less indirectly reprimand the Secretary-General. Rather they should encourage him to continue through the following financial year the measures he had successfully introduced in 1948.

l'Organisation se trouverait dans une situation d'où il lui serait difficile de sortir.

Le PRÉSIDENT fait remarquer que, parmi les propositions faites, certaines sont relatives à des chapitres déterminés du budget, tandis que d'autres portent à la fois sur plusieurs chapitres.

Il suggère d'examiner en premier lieu la proposition de la délégation de la Belgique tendant à autoriser le Secrétaire général à dépenser librement 90 pour 100 des crédits alloués pour chaque poste du budget, et de ne dépenser les 10 pour 100 qui restent qu'avec le consentement du Comité consultatif.

La Commission pourrait ensuite examiner la proposition de la délégation de l'URSS tendant à réduire de 300.000 dollars les crédits prévus pour les travaux contractuels d'imprimerie, cette proposition ayant des répercussions sur plus d'un chapitre du budget.

Il invite les membres de la Commission à se prononcer tout d'abord sur la proposition belge.

M. KULL (États-Unis d'Amérique) constate que toutes les délégations sont inquiètes de l'accroissement du budget. Cependant, lorsque, en 1947, le Secrétaire général a pris l'initiative de mettre en réserve 6 pour 100 des fonds alloués au titre du budget 1948, certains membres de la Cinquième Commission ont formulé des critiques. Ils ont déclaré que le Secrétaire général avait quelque peu outrepassé ses pouvoirs et que, si l'Assemblée générale ouvre des crédits pour un programme déterminé, le Secrétaire général devrait utiliser tous les fonds mis à sa disposition.

Ceci dit, M. Kull n'appuie pas la proposition de la Belgique. Il suggère que la Commission décide de laisser au Secrétaire général le soin de poursuivre, en 1949, l'application des mesures qu'il a prises en 1948. Il est préférable, en effet, de laisser au Secrétaire général toute latitude pour l'exercice de ses responsabilités en ce domaine. La proposition belge aurait l'inconvénient d'alourdir pendant toute l'année la tâche du Comité consultatif.

Le représentant des États-Unis désirerait cependant obtenir l'opinion du Président du Comité consultatif sur la proposition de la Belgique.

M. AGNIDÈS (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) estime qu'il ne serait pas opportun que la Cinquième Commission adressât plus ou moins indirectement un blâme au Secrétaire général. Il conviendrait plutôt d'encourager le Secrétaire général à poursuivre, pendant le prochain exercice budgétaire, l'application des mesures heureuses dont il a pris l'initiative en 1948.

He was certain the Secretary-General would accept a request to do so.

He also felt it was of the first importance that the Fifth Committee should know exactly what its powers were, since otherwise it could not carry out its duties satisfactorily. He suggested that the Rapporteur's report should include both the remarks of the representative of China and an appeal to all delegations for their cooperation in effecting some budgetary reductions.

It would be unjust to put all the blame for the budgetary increases on the Secretariat alone. The reason the budget had increased out of all proportion was that Members had perhaps laid too much emphasis on non-political activities. There was no doubt that greater prudence should be exercised in that field. He wondered whether the General Assembly should not grant certain plans priority over programmes that could wait. Even Governments could no longer find the necessary staff for participating in the work of the ever-increasing number of international bodies. As a consequence, the latter scamped their work and no satisfactory progress was achieved.

He stressed that if, as proposed by the Belgian delegation, the Advisory Committee was called upon to take an active part in the administration of 10 per cent of the budgetary appropriations, it would thereby become a permanent international organ of the Secretariat, and that would be rank heresy from the administrative point of view. The function of the Advisory Committee should consist in examining *a posteriori* the financial and administrative activity of the Secretariat of the United Nations. During the financial year, complete latitude in the matter of administration and financing should be left to the Secretary-General.

It had originally been suggested that the Secretariat and the Advisory Committee should work out between themselves the estimates for expenditure, which would then be submitted to the Fifth Committee, so that the latter would merely have to ratify them. That proposal had been rejected because the function of the Advisory Committee was to draw the attention of the Fifth Committee to any mistakes made by the Secretariat in the course of the year, in order thus to prevent their repetition. To convert the Advisory Committee into a permanent internal supervising organ would only cause confusion.

M. Aghnidès est certain que le Secrétaire général répondra par l'affirmative à une telle invitation.

M. Aghnidès estime, par ailleurs, qu'il est de la plus haute importance que la Cinquième Commission sache exactement quels sont ses pouvoirs, sinon cette Commission ne pourrait s'acquitter convenablement de son mandat. M. Aghnidès suggère que le rapport du Rapporteur contienne, non seulement une allusion aux observations faites par le représentant de la Chine, mais aussi un appel à la coopération de toutes les délégations afin que soient réalisées certaines économies budgétaires.

Il serait injuste, en effet, d'imputer l'accroissement du budget au Secrétariat seulement. Si le budget s'est démesurément accru, la cause en est que les États Membres ont peut-être fait une place trop importante aux activités non politiques. Il est certain que l'on devrait procéder en ce domaine avec une plus grande prudence. M. Aghnidès se demande si l'Assemblée générale ne devrait pas accorder à certains projets la priorité sur des programmes d'un intérêt moins immédiat. Les Gouvernements eux-mêmes ne disposent même plus de tout le personnel nécessaire pour leur permettre de participer aux travaux d'organismes internationaux sans cesse plus nombreux. Ces organismes accomplissent donc leur tâche à la hâte et il n'en résulte pas des progrès satisfaisants.

M. Aghnidès souligne que si le Comité consultatif était appelé, ainsi que le propose la délégation belge, à prendre une part active à la gestion des 10 pour 100 des crédits budgétaires de l'Organisation, il deviendrait par là même un organe interne permanent du Secrétariat, ce qui serait une véritable hérésie du point de vue administratif. Le rôle du Comité consultatif consiste, en effet, à examiner *a posteriori* l'activité financière et administrative du Secrétariat de l'Organisation. Il faut laisser au Secrétaire général, au cours de l'année, toute latitude en matière d'administration et de financement.

M. Aghnidès rappelle qu'il avait été proposé à l'origine que le Secrétariat et le Comité consultatif se mettent d'accord sur les prévisions de dépenses qui auraient été ensuite présentées à la Cinquième Commission, laquelle n'aurait plus qu'à les entériner. On a rejeté cette proposition car on a constaté que le rôle du Comité consultatif est d'attirer l'attention de la Cinquième Commission sur les erreurs commises en cours d'année par le Secrétariat, afin d'éviter le renouvellement de ces erreurs. Transformer le Comité consultatif en organe interne permanent de contrôle ne contribuerait qu'à créer de la confusion.

Under its terms of reference, the Advisory Committee was not competent to undertake the duties which the Belgian proposal would assign to it. It rested with the Secretary-General to effect such savings as were practicable, after taking full account of the anxiety inspired by the increase in the budget.

Mr. MACHADO (Brazil) recalled that during the preceding financial year the Secretary-General, on his own initiative, had effected certain savings. It would therefore be unfair now to oblige him to make reductions during the following financial year. He was convinced that the Secretary-General would continue his efforts to economize the funds placed at the disposal of the Organization. Hence, the Belgian proposal was of no practical advantage. In addition, if the Committee were to state that the Secretariat might, during the coming financial year, effect a 10 per cent saving on the total budget, it would look as if the budget had been over-estimated by 10 per cent. For those reasons, he could not accept the Belgian proposal.

Mr. BRUNSKOC (Sweden) considered that if the Belgian proposal was adopted, the financial responsibilities of the Fifth Committee would thereby devolve upon the Secretary-General; that was hardly right. He would therefore oppose the Belgian proposal.

Mr. JACKLIN (Union of South Africa) had at first been in favour of the Belgian proposal, but had revised his opinion as a result of what Mr. Aghnidès had said. He asked the representative of Belgium how the measures which he had suggested were applied in his own country, and especially whether the decisions concerning the blocked 10 per cent were taken month by month or at the end of the year.

He recalled that the League of Nations had resorted to a similar measure which had simply led to a 10 per cent reduction in salaries. The proposed action was likely to have the same effect. It would be preferable for the Fifth Committee to request the Secretary-General to make every effort to achieve a 10 per cent reduction in the Organization's expenditure, in view of the alarm caused by the gradual increase of the budget.

He concluded by saying that he would abstain from voting on the Belgian proposal.

Le Comité consultatif, de par son statut, ne peut jouer le rôle que lui conférerait la proposition belge. C'est au Secrétaire général, conclut M. Aghnidès, qu'il appartient de réaliser, dans la mesure du possible, des économies, en tenant compte de l'inquiétude que provoque à l'heure actuelle l'accroissement du budget de l'Organisation.

M. MACHADO (Brésil) rappelle que le Secrétaire général a effectué, au cours du dernier exercice budgétaire, certaines économies. Il l'a fait de sa propre initiative. Il ne serait donc pas équitable de lui imposer, à titre d'obligation, de procéder à des économies pendant le prochain exercice. Le représentant du Brésil est certain que le Secrétaire général poursuivra ses efforts visant à économiser les fonds mis à la disposition de l'Organisation. La proposition de la Belgique ne présente donc aucun avantage pratique. En outre, si la Commission déclarait que le Secrétariat peut effectuer, au cours de l'exercice prochain, des économies représentant 10 pour 100 du montant total du budget, elle semblerait indiquer que le budget a été surévalué de 10 pour 100. Pour ces raisons, le représentant du Brésil ne peut accepter la proposition de la Belgique.

M. BRUNSKOC (Suède) considère que la proposition de la Belgique, si elle était adoptée, aurait pour résultat de faire assumer au Secrétaire général les responsabilités financières de la Cinquième Commission, ce qui lui paraît peu indiqué. C'est pourquoi le représentant de la Suède se prononcera contre cette proposition.

M. JACKLIN (Union Sud-Africaine) déclare qu'il avait, dès l'abord, envisagé favorablement la proposition de la Belgique. Cependant, les observations de M. Aghnidès l'ont incité à réviser sa position. M. Jacklin demande au représentant de la Belgique quelles ont été, dans son pays, les modalités d'application de la mesure qu'il propose et, en particulier, si les décisions relatives aux 10 pour 100 bloqués ont été prises mensuellement ou en fin d'année.

M. Jacklin rappelle que la Société des Nations avait pris une mesure du même ordre, mesure qui, en fait, n'avait abouti qu'à une diminution de 10 pour 100 des salaires du personnel. Le représentant de l'Union Sud-Africaine estime que la mesure proposée risque d'avoir le même résultat. Il serait préférable que la Cinquième Commission demandât au Secrétaire général de faire tous ses efforts pour réduire de 10 pour 100 les dépenses de l'Organisation, en raison de l'inquiétude que suscite l'accroissement progressif du budget.

M. Jacklin conclut en déclarant qu'il s'abstiendra lors du vote sur la proposition de la Belgique.

The SECRETARY-GENERAL recalled that in 1946 the Secretariat had managed to save about 4 million dollars out of a budget of 20 million dollars. Out of the appropriations under the 1947 and 1948 budgets, the sums of 1,300,000 dollars and 1,400,000 dollars respectively had been saved. During the following financial year, the Secretariat would continue to pursue the same policy of caution.

He went on to say that he had, from the very beginning, refused to be responsible for the relief programme for Palestinian refugees, because he considered that that programme did not come within the scope of the Organization's activities. The General Assembly had given him that duty. His careful stewardship of United Nations finances had been the reason for his success in negotiating the 65-million-dollar loan with the United States authorities.

He was fully alive to his responsibilities in the matter of administration and finance, and asked the Fifth Committee not to restrict them. The Belgian proposal struck him as inconsistent with sound financial practices, and he could not accept it.

Mr. REY (Belgium), answering first the question of the representative of the Union of South Africa, explained that in Belgium 10 per cent of all budgetary appropriations had been blocked by Government decision. Since expenditure fluctuated, decisions relating to that 10 per cent had been taken at the end of the year. Decisions regarding salaries could obviously be taken each month; but for supplies and services, the very nature of the expenditure under those headings necessitated a decision at the end of the year. In practice, that system had encouraged savings, not merely on the part of officials in charge of administrative departments, but of all officials responsible for the supervision of expenditure. The system had worked not merely in his own country but also in the United Nations, as the Secretary-General himself had said in his statement of 25 September 1948.

He appreciated that the Secretary-General had been unable to attend the Fifth Committee meetings and to hear the explanation of the Belgian proposal, but he regretted that the Secretary-General should not have found it necessary to hear the Belgian representative's reply. The Belgian proposal was not intended as a criticism of the Secretary-General; rather it had been prompted by the successful measures which the latter had initiated.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL rappelle qu'en 1946, sur un budget de près de 20 millions de dollars, le Secrétariat a réussi à économiser environ 4 millions de dollars. Sur les crédits ouverts au titre des budgets de 1947 et 1948, les sommes de 1.300.000 dollars et 1.400.000 dollars respectivement n'ont pas été utilisées. Le Secrétariat ne se départira pas pendant le prochain exercice financier de sa politique de prudence.

Le Secrétaire général rappelle qu'il avait, dès l'abord, refusé de prendre en charge le programme de secours aux réfugiés de Palestine, estimant que ce programme était en dehors du cadre normal des activités de l'Organisation. L'Assemblée générale le lui a imposé. C'est en raison de sa gestion prudente des finances de l'Organisation des Nations Unies qu'il a réussi à négocier le prêt de 65 millions de dollars auprès des autorités des États-Unis.

Le Secrétaire général est parfaitement conscient des responsabilités qui sont les siennes en matière administrative et financière. Il demande à la Cinquième Commission de ne pas les restreindre. La proposition de la Belgique lui paraît contraire aux saines pratiques financières. Il suggère de ne pas l'accepter.

M. REY (Belgique), répondant tout d'abord à la question du représentant de l'Union Sud-Africaine, précise qu'en Belgique 10 pour 100 de tous les crédits budgétaires ont été bloqués par une décision gouvernementale; en raison de la nature variable des dépenses, les décisions relatives à ces 10 pour 100 ont été prises en fin d'année. En ce qui concerne les traitements, il est évidemment possible de prendre chaque mois une décision, mais pour ce qui est des fournitures et des travaux, le caractère même des dépenses nécessite une décision en fin d'année. Dans la pratique, ce système a eu pour résultat d'inciter, non seulement les fonctionnaires se trouvant à la tête des départements administratifs, mais encore l'ensemble des fonctionnaires chargés de l'ordonnancement des dépenses, à effectuer des économies. Le représentant de la Belgique fait remarquer que ce système a fonctionné non seulement dans son pays, mais aussi à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le Secrétaire général l'a indiqué dans sa déclaration du 25 septembre 1948.

M. REY comprend que le Secrétaire général n'ait pu assister aux travaux de la Cinquième Commission et n'ait pu entendre l'exposé de la proposition belge, mais il regrette que le Secrétaire général n'ait pas cru devoir écouter la réponse du représentant de la Belgique. La proposition de la Belgique ne procédait pas d'une intention de critique à l'égard du Secrétaire général, mais était inspirée par l'initiative heureuse qu'il avait lui-même prise.

He regretted that the representative of Chile should have reached rather hasty conclusions, by basing himself not so much on the statement of the representative of Belgium as on the criticisms of the proposal by the representative of Brazil.

His reply to the representative of Brazil was that the chief duty of the United Nations was to maintain world peace. It was wrong for certain Member States to discriminate, on the grounds that conflicts were not likely to break out except in parts of the world that were of little interest to them.

In view of the Secretary-General's opposition to the Belgian proposal, he would not press for a vote on it; but he would request the Rapporteur to mention in his report that the Fifth Committee wished 10 per cent of the budget funds to be blocked and to be resorted to only in case of extreme need.

Mr. ANDERSEN (Director of the Bureau of Administrative Management and Budget) pointed out that if the Belgian proposal were adopted, its implementation would compel the Secretariat, from the beginning of 1949 onwards, to reduce the number of posts given by the manning tables. The Secretariat could not, at the present time, undertake to save more than 6 per cent of the budget.

Mr. KULL (United States of America) proposed that the Rapporteur should state in his report that the Fifth Committee approved the measures initiated by the Secretary-General during the financial year 1948, and left it to the Secretary-General to determine how much he would be able to save during the financial year 1949.

Mr. REY (Belgium) said that the United States proposal did not take into account the Belgian proposal. The Secretary-General ought to be asked to make fresh efforts to economize.

Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) suggested that in his report the Rapporteur should emphasize that the Fifth Committee had noted with satisfaction the measures taken by the Secretary-General in 1948, and that, in view of present financial difficulties, it urged the Secretary-General to continue and to develop his economy drive during 1949.

Mr. KULL (United States of America) declared himself satisfied with Mr. Aghnides' proposal.

Faisant allusion à la déclaration du représentant du Chili, M. Rey regrette que ce dernier ait tiré quelque peu hâtivement certaines conclusions, en se fondant, non pas sur la déclaration du représentant de la Belgique, mais sur les observations faites à propos de cette déclaration par le représentant du Brésil.

Répondant au représentant du Brésil, M. Rey déclare que l'Organisation des Nations Unies a surtout pour tâche de faire régner la paix dans le monde. Il n'appartient pas à certains États Membres de faire des discriminations, sous prétexte que des conflits ne peuvent éclater que dans certaines régions du monde qui inspirent peu d'intérêt à ces États.

Le représentant de la Belgique, constatant que le Secrétaire général s'est opposé à la proposition belge, n'insiste pas pour que cette dernière soit mise aux voix, mais il demande que le Rapporteur indique dans son rapport que la Cinquième Commission souhaite que 10 pour 100 des fonds budgétaires soient bloqués et utilisés seulement en cas d'absolue nécessité.

M. ANDERSEN (Directeur du Bureau de l'organisation administrative et du budget) souligne que si la proposition belge était adoptée, son application aurait pour résultat de contraindre le Secrétariat à réduire le nombre des postes prévus dans les tableaux du personnel dès le début de l'année 1949. Des économies budgétaires de l'ordre de 6 pour 100 représentent le maximum auquel le Secrétariat puisse s'engager à l'heure actuelle.

M. KULL (États-Unis d'Amérique) propose que le Rapporteur mentionne dans son rapport que la Cinquième Commission approuve les mesures dont le Secrétaire général a pris l'initiative durant l'exercice financier 1948 et laisse au Secrétaire général le soin de déterminer le montant des fonds qu'il lui sera possible d'économiser au cours de l'exercice 1949.

M. REY (Belgique) fait observer que la proposition du représentant des États-Unis ne tient pas compte de la proposition belge. Il conviendrait cependant de demander au Secrétaire général d'effectuer un nouvel effort d'économie.

M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) suggère que le Rapporteur souligne dans son rapport que la Cinquième Commission a pris note avec satisfaction des mesures adoptées par le Secrétaire général en 1948 et qu'en raison des difficultés financières actuelles, elle encourage le Secrétaire général à poursuivre et à développer son effort d'économie pendant l'année 1949.

M. KULL (États-Unis d'Amérique) se déclare satisfait de la proposition de M. Aghnides.

Mr. REY (Belgium) thought that, in the circumstances, that proposal was the most satisfactory.

Mr. W. G. HALL (United Kingdom) said it was not sufficient to note the excellent measures taken by the Secretary-General in 1948 and merely to call upon him to continue his efforts in that direction. Without wishing to detract from the dignity or encroach on the authority of the highest official of the United Nations, he felt it was important that, in a particularly trying period, the Organization should retain absolute control of its budget.

He recalled that the budgets of the League of Nations, though smaller than the budgets of the United Nations, had given rise to numerous discussions in some parliaments because peoples drew comparisons between the size of their contributions and the inadequate results achieved by the League. In order to forestall any similar objections, it was essential that a maximum effort should be made to economize.

Accordingly, in the case of a budget of such proportions, the Secretary-General should be given an idea of the percentage reduction which he should try to achieve, without in any way depriving him of the initiative which he needed to discharge his duties.

His reply to Mr. Andersen was that the 10 per cent reduction should apply to the budget as a whole and not uniformly to each of its sections. The Secretary-General could perform useful work in spreading the cut over all the items of the budget.

Accordingly, he suggested that the proposals of the representative of the United States of America and of the Chairman of the Advisory Committee should be combined to express, on the one hand, the Committee's satisfaction with the 6 per cent saving achieved by the Secretary-General in 1948 and, on the other hand, the hope that, in view of the financial difficulties, the Secretary-General would try to save up to 10 per cent during the financial year 1949.

The CHAIRMAN pointed out that the 6 per cent in question did not constitute economies actually effected in 1948 but more accurately the total of the amounts placed in reserve.

Moreover, Mr. Aghnides' suggestion was not merely an expression of praise for the method by which the Secretary-General had achieved that result; it was a discreet invitation that the amount of 6 per cent should be improved upon during the financial year 1949.

M. REY (Belgique) considère que, dans l'état actuel des choses, cette proposition est la plus satisfaisante.

M. W. G. HALL (Royaume-Uni) estime qu'il n'est pas suffisant de constater l'excellence des mesures prises par le Secrétaire général en 1948 et de l'inviter simplement à poursuivre son effort dans la même voie. Sans qu'il soit pour cela porté atteinte à la dignité ni aux pouvoirs de son plus haut fonctionnaire, il importe que, dans une époque particulièrement difficile, l'Organisation conserve le contrôle absolu de son budget.

Le représentant du Royaume-Uni rappelle que les budgets de la Société des Nations, pourtant moins élevés que ceux de l'Organisation des Nations Unies, avaient donné lieu à nombreuses discussions dans certains parlements, parce que les peuples comparaient l'importance de leurs contributions aux résultats insuffisants de l'institution. Pour éviter que des objections analogues ne soient formulées, il est indispensable que l'effort d'économie soit poussé au maximum.

C'est pourquoi, en présence d'un budget de cette importance, il convient d'indiquer au Secrétaire général le pourcentage de réduction auquel il doit s'efforcer de parvenir, sans le priver en aucune façon de l'initiative dont il a besoin pour s'acquitter de ses fonctions.

Répondant à M. Andersen, le représentant du Royaume-Uni précise qu'à son avis la réduction de 10 pour 100 doit porter sur le montant global du budget et non pas uniformément sur chacun de ses chapitres. C'est dans la répartition de cette réduction entre tous les postes du budget que pourra s'exercer utilement l'action du Secrétaire général.

M. Hall propose, en conséquence, de combiner les propositions du représentant des États-Unis et du Président du Comité consultatif de manière à exprimer, d'une part, la satisfaction de la Commission pour l'économie de 6 pour 100 réalisée par le Secrétaire général en 1948 et, d'autre part, l'espoir que, compte tenu des difficultés financières, le Secrétaire général s'efforcera de porter ce pourcentage à 10 pour 100 au cours de l'exercice 1949.

Le PRÉSIDENT fait remarquer que les 6 pour 100 en question ne représentent pas des économies réalisées en 1948, mais plus exactement le montant des sommes mises en réserve.

D'autre part, la suggestion de M. Aghnides ne se borne pas à louer la méthode grâce à laquelle le Secrétaire général a obtenu ce résultat; elle constitue une invitation discrète à dépasser, au cours de l'exercice 1949, ce montant de 6 pour 100.

Hence he felt that the points of view of the representatives of the United Kingdom and the United States of America and of the Chairman of the Advisory Committee, the latter supported by the representative of Belgium, might be merged in a formula indicating that the Fifth Committee took note of the steps taken by the Secretary-General during 1948 to build up a reserve of 6 per cent of the credits included in the budget, wholly approved of those steps and, in view of the financial difficulties and the anxiety aroused by a substantial increase in the budget, recommended that the Secretary-General should continue that policy of economy and even apply it to a greater degree during 1949.

In the absence of any objection, the Chairman stated that the Committee's report would contain a recommendation to that effect.

The CHAIRMAN consulted the Committee on the USSR proposal to reduce contractual printing expenses by 300,000 dollars, or at least by 150,000 dollars.

Mr. HSIA (China) suggested that that proposal should also take the form of an appeal to the Secretary-General's goodwill and should be mentioned in the report.

Mr. ROSCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) thought that would place the Secretary-General in an awkward position; it would be better, in accordance with his own wish, to give him a budget with definite instructions. Mr. Roschin therefore requested a vote on his proposal to reduce printing expenses by 300,000 dollar or, if that was rejected, by 150,000-dollars.

The CHAIRMAN put the USSR proposal to the vote.

The USSR proposal to reduce the allocation for contractual printing expenses by 300,000 dollars was rejected by 11 votes to 8, with 13 abstentions.

The USSR proposal to reduce the allocation for contractual printing expenses by 150,000 dollars was adopted by 14 votes to 7, with 11 abstentions.

Mr. MACHADO (Brazil) recalled that a 15,000-dollar credit had been voted for the printing of international treaties and agreements and asked how that item would be affected by the vote the Committee had just taken.

Mr. ROSCHIN (Union of Soviet Socialist Republics), while not wishing to interpret a decision

C'est pourquoi le Président estime que les points de vue du Royaume-Uni, des États-Unis et du Président du Comité consultatif, dernier point de vue auquel s'est rallié le représentant de la Belgique, pourraient se combiner dans une formule indiquant que la Cinquième Commission prend note des mesures prises par le Secrétaire général au cours de l'année 1948 pour mettre en réserve 6 pour 100 des crédits inscrits au budget, approuve entièrement ces mesures et, compte tenu des difficultés financières et de l'inquiétude suscitée par un accroissement important du budget, recommande au Secrétaire général de persévérer et d'aller plus loin encore dans cette voie au cours de l'année 1949.

En l'absence de toute objection, le Président annonce qu'une telle recommandation sera inscrite dans le rapport de la Commission.

Le PRÉSIDENT invite ensuite la Commission à se prononcer sur la proposition de l'URSS tendant à réduire de 300.000 dollars ou, au minimum, de 150.000 dollars, les frais contractuels d'imprimerie.

M. HSIA (Chine) suggère que cette proposition prenne également la forme d'un appel à la bonne volonté du Secrétaire général, faisant l'objet d'une mention dans le rapport.

M. ROSCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) pense qu'en posant la question ainsi on placerait le Secrétaire général dans une position difficile; il vaut donc mieux, pour répondre d'ailleurs à son propre désir, lui donner un budget à exécuter avec des instructions précises. C'est pourquoi le représentant de l'URSS demande qu'un vote ait lieu d'abord sur sa proposition tendant à réduire les frais d'imprimerie de 300.000 dollars et, en cas de rejet, de 150.000 dollars.

Le PRÉSIDENT met cette proposition aux voix.

Par 11 voix contre 8, avec 13 abstentions, la proposition de l'URSS tendant à réduire de 300.000 dollars les prévisions de dépenses pour travaux contractuels d'imprimerie est rejetée.

Par 14 voix contre 7, avec 11 abstentions, la proposition de l'URSS tendant à réduire de 150.000 dollars les prévisions de dépenses pour travaux contractuels d'imprimerie est adoptée.

M. MACHADO (Brésil) rappelle qu'un crédit de 15.000 dollars a été voté pour permettre l'impression des traités et accords internationaux et demande quelle sera la répercussion qu'aura sur cette publication le dernier vote de la Commission.

M. ROSCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques), tout en se défendant d'inter-

by the Committee, felt that the Secretary-General should be left completely free in applying the 150,000-dollar cut in the total estimate of about 2,200,000 dollars for printing expenses.

The CHAIRMAN said that Mr. ANDERSEN (Director of the Bureau of Administrative Management and Budget) had suggested to him that the 150,000 dollars should be deducted at the end of the budget and that it should be specified that the reduction was to apply to printing expenses, and that the Secretary-General was given complete liberty to choose ways and means for effecting that reduction. That suggestion would be in accord with the opinion of the Committee and the view of the USSR representative.

The CHAIRMAN invited the Committee to approve the second reading of the budget section by section.

Section 1 (The General Assembly and Commissions and Committees thereof) was approved.

Section 2 (The Security Council and Commissions and Committees thereof) was approved.

Section 3 (The Economic and Social Council and Commissions and Committees thereof) was approved.

Section 4 (The Trusteeship Council and Commissions and Committees thereof) was approved.

Section 5 (Special Conferences) was approved.

The CHAIRMAN then asked the Committee for a decision on section 6.

Mr. ROSCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) said he was not requesting a vote on section 6, but his delegation opposed the estimate for that item.

Mr. SMOLIAR (Byelorussian Soviet Socialist Republic), Mr. LITAUER (Poland), Mr. DIATLENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic), Mr. MILJANOVIC (Yugoslavia) and Mr. REIGEL (Czechoslovakia) associated themselves with that statement.

Mr. HAMMAD (Egypt) said his delegation would vote in favour of the credits for the conciliation commission in Palestine.

The CHAIRMAN took note of those reservations.

Section 6 (Investigations and Inquiries) was approved.

Section 7 (Executive Office of the Secretary-General) was approved.

Section 8 (Department of Security Council Affairs) was approved.

préter une décision de la Commission, pense qu'il faut laisser au Secrétaire général toute latitude pour appliquer cette réduction de 150.000 dollars, qui doit porter sur une prévision globale de dépenses pour frais d'imprimerie d'environ 2.200.000 dollars.

Le PRÉSIDENT indique que M. ANDERSEN (Directeur du Bureau de l'Organisation administrative et du budget, suggère qu'il soit fait déduction de cette somme de 150.000 dollars à la fin du budget) en précisant que la réduction doit porter sur les frais d'imprimerie, toute liberté étant laissée au Secrétaire général de choisir les modalités d'application de cette mesure. Cette suggestion serait conforme à l'opinion de la Commission et à celle du représentant de l'URSS.

Le Président invite la Commission à approuver le budget en deuxième lecture, chapitre par chapitre.

Le chapitre 1 (L'Assemblée générale, ses Commissions et leurs sous-commissions) est approuvé.

Le chapitre 2 (Le Conseil de sécurité, ses commissions et leurs sous-commissions) est approuvé.

Le chapitre 3 (Le Conseil économique et social, ses commissions et leurs sous-commissions) est approuvé.

Le chapitre 4 (Le Conseil de tutelle, ses commissions et leurs sous-commissions) est approuvé.

Le chapitre 5 (Conférences spéciales) est approuvé.

Le PRÉSIDENT invite la Commission à se prononcer sur le chapitre 6.

M. ROSTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques), sans pour cela demander qu'un vote ait lieu sur le chapitre 6, déclare que sa délégation est opposée aux crédits prévus pour ce poste.

MM. SMOLIAR (République socialiste soviétique de Biélorussie), LITAUER (Pologne), DIATLENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine), MILJANOVIC (Yougoslavie) et REIGEL (Tchécoslovaquie) s'associent à cette déclaration.

M. HAMMAD (Égypte) indique que sa délégation ne votera pas les crédits prévus pour la commission de conciliation en Palestine.

Le PRÉSIDENT donne acte des réserves qui viennent d'être faites.

Le chapitre 6 (Enquêtes et recherches) est approuvé.

Le chapitre 7 (Cabinet du Secrétaire général) est approuvé.

Le chapitre 8 (Département des affaires du Conseil de sécurité) est approuvé.

Section 9 (Military Staff Committee Secretariat) was approved.

The CHAIRMAN recalled that there was a Belgian proposal to reduce the credits for technical assistance for economic development (section 10) from 288,000 dollars to 170,000 dollars.

Mr. MACHADO (Brazil) considered that the Belgian proposal involved an important question of procedure because, if adopted, it would have a direct bearing on the execution of a programme previously approved by the General Assembly. Admittedly, it was permissible to propose economies; but if they were to apply to one half of the proposed credits, that would be tantamount to asking the General Assembly to go back on an earlier decision taken on the basis of the Fifth Committee's report.

The CHAIRMAN expressed the view that the Fifth Committee had the right to submit to the General Assembly any recommendations on budgetary matters which it considered appropriate.

The Committee had no powers to take final decisions, as the representative of Brazil seemed to assume, but only powers to recommend.

Moreover, the representative of Brazil seemed to believe that after the General Assembly, acting on the Fifth Committee's statement on the budgetary implications, had adopted a resolution, the Committee was bound to approve the credits necessary for its execution.

Yet nothing in the Charter nor in the rules of procedure justified such a conclusion. Under Article 18 of the Charter, any budgetary question required a two-thirds majority; that majority had not been attained for the Assembly's resolution on section 10 and the resolution could therefore not be interpreted as indicating approval of the expenses it involved. Finally, it appeared from rule 142 of the rules of procedure that the function of the Fifth Committee in that case was merely to give the Assembly preliminary indications regarding the cost of the proposed programme.

In any case, the General Assembly's decision was final. It could adopt a resolution and then refuse or reduce the credits necessary for its execution. The Fifth Committee had the right to submit to the Assembly any useful recommendation regarding the expenses resulting from the application of a programme adopted by the Assembly.

Mr. MACHADO (Brazil) agreed with the the Chairman that the Assembly alone decided and that the Committee merely had powers to recommend. But surely the Committee could not by a simple

Le chapitre 9 (Secrétariat du Comité d'état-major) est approuvé.

Le PRÉSIDENT rappelle, à propos du chapitre 10, qu'une proposition belge tend à ramener de 288.000 dollars à 170.000 dollars les crédits prévus pour l'assistance technique en vue du développement économique.

M. MACHADO (Brésil) considère que la proposition belge soulève une importante question de procédure, car son adoption aurait un effet direct sur l'exécution d'un programme déjà approuvé par l'Assemblée générale. Il est permis de proposer des économies, certes, mais si elles portent sur la moitié des crédits prévus, cela équivaut à demander à l'Assemblée générale de revenir sur une décision déjà prise sur le vu du rapport de la Cinquième Commission.

Le PRÉSIDENT est d'avis que la Cinquième Commission a le droit de soumettre à l'Assemblée générale toutes recommandations qu'elle juge appropriées en matière budgétaire.

À cet égard, il souligne que la Commission n'a aucun pouvoir de décision, comme semble le supposer le représentant du Brésil, mais qu'elle peut seulement soumettre des recommandations à l'Assemblée.

D'autre part, le représentant du Brésil semble croire qu'une résolution de l'Assemblée générale prise après que la Cinquième Commission en a déterminé les incidences budgétaires, entraîne l'obligation pour cette Commission d'approuver les crédits nécessaires pour son exécution.

Or, rien dans la Charte, ni dans le règlement intérieur, n'autorise pareille conclusion. Aux termes de l'Article 18 de la Charte, toute question budgétaire doit être votée à la majorité des deux tiers : ce ne fut pas le cas de la résolution de l'Assemblée en ce qui concerne le chapitre 10 en question et la résolution ne saurait donc être interprétée comme portant approbation des dépenses qu'elle entraîne. Il résulte enfin de l'article 142 du règlement intérieur que le rôle de la Cinquième Commission consiste dans ce cas à donner simplement à l'Assemblée des indications préliminaires sur le coût des entreprises envisagées.

De toute façon, l'Assemblée générale est souveraine dans ses décisions. Elle peut adopter une résolution et refuser ensuite ou réduire les crédits nécessaires pour son exécution. Quant à la Cinquième Commission, elle est en droit de lui soumettre toute recommandation utile concernant les dépenses afférentes à l'application d'un programme adopté par l'Assemblée.

M. MACHADO (Brésil) se déclare d'accord avec le Président sur le fait que seule l'Assemblée décide et que la Commission n'adopte que de simples recommandations. Mais il pense que la Commis-

majority adopt a recommendation likely to prevent the application of a decision previously adopted by another organ of the United Nations, particularly its supreme organ, the General Assembly.

He therefore challenged the Chairman's ruling.

The CHAIRMAN put his ruling to the vote.

The Chairman's ruling was sustained by 24 votes to 3, with 5 abstentions.

Mr. GANEM (France) expressed the view that the Committee would not be acting wisely if it proposed, as it had the right to do, a reduction in the credits for technical assistance to underdeveloped countries. Morally speaking, those credits had already been approved by a great majority in the General Assembly and that majority would be mustered again to re-establish those credits. The Committee would only be wasting time if it adopted the Belgian proposal.

Mr. W. G. HALL (United Kingdom) asked what would be the result of the reduction suggested by the Belgian delegation. Would the programme be continued as contemplated, with the reservation that the financial obligation of underdeveloped countries would be increased, or would the carrying out of the programme be affected?

The CHAIRMAN said the programme would certainly be affected; *inter alia*, it would not include more than two missions instead of three, and 50 fellowships instead of 60.

Mr. LARRAIN (Chile) said he had been unable to vote in support of the Chairman's ruling because, in his opinion, the Committee could not reconsider a question on which it had previously arrived at a compromise solution which had later been adopted by the General Assembly, with full knowledge of the facts.

It would be unfortunate if, simply because some delegations were absent the Belgian proposal were adopted. If that happened, his delegation would resubmit the question to the General Assembly.

Mr. ROSCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) said his delegation was in favour of technical assistance for economic development of underdeveloped countries, provided that the resulting expenses were defrayed by the States receiving such assistance. Hence, the proposed credit should be cancelled entirely or, failing that, reduced to the extent proposed by the Belgian delegation.

sion ne saurait voter à la simple majorité une recommandation de nature à empêcher l'exécution d'une décision déjà adoptée par un autre organe de l'Organisation des Nations Unies et notamment par son organe suprême, l'Assemblée générale.

Pour cette raison, le représentant du Brésil fait appel de la décision du Président.

Le PRÉSIDENT met cet appel aux voix.

Par 24 voix contre 3, avec 5 abstentions, la décision du Président est maintenue.

M. GANEM (France) estime que la Commission n'agirait pas sagement si elle proposait, comme elle en a le droit, de réduire les crédits prévus pour l'assistance technique aux pays insuffisamment développés. Ces crédits ont, moralement, déjà été approuvés par l'Assemblée générale à une très large majorité qui se retrouverait pour les rétablir : la Commission ne ferait que perdre du temps en adoptant la proposition belge.

M. W. G. HALL (Royaume-Uni) demande quel serait le résultat de la réduction suggérée par la délégation belge : les travaux se poursuivraient-ils tels qu'ils sont prévus, sous réserve que la charge financière des pays insuffisamment développés serait augmentée, ou bien le programme serait-il affecté dans son exécution?

Le PRÉSIDENT indique que le programme en serait certainement affecté et que, notamment, il ne comporterait plus que deux missions au lieu de trois et 30 bourses au lieu de 60.

M. LARRAIN (Chili) déclare qu'il n'a pu voter en faveur de la décision du Président, car, à son avis, la Commission ne saurait revenir sur une question à propos de laquelle elle est précédemment arrivée à une solution de compromis, adoptée depuis, en toute connaissance de cause, par l'Assemblée générale.

Il serait regrettable, selon lui, que l'absence d'un certain nombre de délégations aboutisse à l'adoption de la proposition belge. S'il devait en être ainsi, la délégation du Chili soumettrait à nouveau cette question à l'Assemblée générale.

M. ROSCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) précise que sa délégation est en faveur de l'assistance technique en vue du développement économique des pays insuffisamment développés, à condition que les frais qui en résulteront soient couverts par les États bénéficiaires. C'est pourquoi les crédits prévus devraient être annulés en totalité ou, à défaut, dans la mesure proposée par la délégation belge.

U TIN (Burma) requested the Committee not to nullify a resolution voted by a strong majority of the General Assembly by adopting a proposal which would make it inoperative. As the representative of an under-developed country, he was of the opinion that such a vote would be unfair because so many delegations were not present and that it would only lead to a loss of time because the final decision rested with the General Assembly.

If the Belgian proposal were put to the vote, he would ask for a vote by roll-call.

Mr. DIATLENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic) agreed with what the Chairman had said regarding the powers of the Committee and the General Assembly; the latter could easily reconsider one of its own decisions. When that resolution had been adopted, the delegations were not yet aware of the total amount of the budget. Now, the size of that budget aroused justifiable anxiety and delegations were entitled to change their position regarding the order of priority of expenditures.

The programme which had been adopted would not be cancelled: only its scope would be reduced in order to make it correspond with current budgetary resources.

Mr. ROMERO-SAENZ (Bolivia) said it was important to remember that the decision adopted by the Committee regarding the credits for technical assistance for economic development had been the result of a compromise between extreme and opposing views. The Committee was morally bound not to deviate from that decision.

Mr. REY (Belgium) wished to mention that during the plenary Assembly meeting on 4 December 1948, he had announced his intention of making a statement in the Fifth Committee regarding technical assistance for economic development. It was up to the representatives of under-developed countries to attend the meeting of the Fifth Committee to express their points of view.

He pointed out that the decision previously taken by the Committee had been imposed on the minority by the majority and that it was not at all the result of a general agreement, in which case it would have been binding.

His delegation had not taken the initiative in proposing a reduction in that item of the budget; it was merely asking that the figure proposed by

U TIN (Birmanie) demande à la Commission de ne pas annuler une résolution votée par l'Assemblée générale à une forte majorité en adoptant une proposition de nature à la rendre inopérante. En tant que représentant d'un pays insuffisamment développé, il estime qu'un tel vote ne serait pas équitable, en raison du grand nombre de délégations absentes, et qu'il n'aboutirait, en définitive, qu'à une perte de temps, car la décision appartient, en définitive, à l'Assemblée générale.

Si la proposition belge doit être mise aux voix, le représentant de la Birmanie demande que le vote ait lieu par appel nominal.

M. DIATLENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) partage le point de vue du Président sur les pouvoirs de la Commission et de l'Assemblée générale, laquelle peut parfaitement revenir sur une décision prise. Lorsque cette résolution a été adoptée, le montant global du budget n'était pas connu des délégations. Actuellement, l'importance de ce budget suscite des inquiétudes qui sont justifiées, et les délégations ont le droit de modifier leur position quant à l'ordre de priorité des dépenses.

Le programme adopté ne sera pas annulé: seule son étendue sera réduite afin de le mettre en harmonie avec les possibilités budgétaires présentes.

M. ROMERO-SAENZ (Bolivie) souligne qu'il convient de ne pas perdre de vue que la décision prise par la Commission en ce qui concerne les crédits à allouer pour l'assistance technique en vue du développement économique était le résultat d'un compromis entre les opinions extrêmes qui s'opposaient. La Commission a le devoir moral de ne pas s'écarter de cette décision.

M. REY (Belgique) tient à préciser qu'il avait annoncé, au cours de la séance plénière de l'Assemblée générale du 4 décembre 1948, son intention de prendre la parole à la Cinquième Commission au sujet de l'assistance technique en vue du développement économique. Il appartenait aux représentants des pays insuffisamment développés d'être présents à la séance de la Cinquième Commission pour faire valoir leur point de vue.

M. Rey fait remarquer que la décision précédemment prise par la Commission fut imposée à la minorité par la majorité et qu'elle ne fut nullement le résultat d'un accord général devant lequel il faudrait s'incliner.

La délégation de la Belgique n'a pas pris l'initiative de proposer une réduction des crédits prévus pour ce poste du budget. Elle ne fait

the Advisory Committee, which seemed reasonable, should be accepted.

The meeting rose at 11.30 p. m.

HUNDRED AND SEVENTY-SIXTH MEETING

Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Thursday, 9 December 1948, at 10.30 a. m.

Chairman: Mr. L. Dana WILGRESS (Canada).

132. Continuation of the consideration of the budget estimates for the financial year 1949: second reading (A/556, A/C.5/286, A/C.5/287)

SECTION 10. DEPARTMENT OF ECONOMIC AFFAIRS

The CHAIRMAN invited the Committee to resume discussion of section 10 of the budget estimate for 1949 as contained in the Secretary-General's report (A/C.5/286). He reminded the Committee that members had already had an opportunity of expressing their opinions during the first reading of the budget estimates and that discussion should therefore be kept to a minimum in order to expedite the second reading as much as possible.

Mr. BOSCHER (Union of Soviet Socialist Republics) said that his delegation had always supported the principle of granting technical assistance, as it had supported other practical aspects of the Organization's work. It was opposed, however, to the operational expenditure in that connexion falling upon the United Nations.

His delegation therefore proposed that the administrative expenditure of 25,000 dollars necessary for the work of co-ordination and organization ~~should be maintained, and that the amount for operational expenditure, involving missions and fellowships for instance, should be deleted from the United Nations budget and should be borne by the Governments concerned.~~

Mr. SANTA CRUZ (Chile) pointed out that lengthy discussions on the question of technical assistance to under-developed countries had already taken place in both the Second and Fifth Committees and in the General Assembly. He did

que demander l'adoption des chiffres proposés par le Comité consultatif, qui lui semblent raisonnables.

La séance est levée à 23 h. 30.

CENT-SOIXANTE-SEIZIÈME SÉANCE

Tenue au Palais de Chaillot, Paris, le jeudi 9 décembre 1948, à 10 h. 30.

Président: M. L. Dana WILGRESS (Canada).

132. Suite de l'examen des prévisions de dépenses pour l'exercice financier 1949: deuxième lecture (A/556, A/C.5/286, A/C.5/287)

CHAPITRE 10. DÉPARTEMENT DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Le PRÉSIDENT invite la Commission à reprendre la discussion du chapitre 10 des prévisions de dépenses pour l'exercice financier 1949, tel qu'il figure dans le rapport du Secrétaire général (A/C.5/286). Il rappelle à la Commission que ses membres ont déjà eu l'occasion d'exprimer leur avis au cours de la première lecture des prévisions de dépenses et que, par conséquent, la discussion doit se limiter maintenant au strict minimum, afin d'accélérer autant que possible la deuxième lecture.

M. ROSTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que sa délégation a toujours appuyé le principe de l'aide technique en vue du développement économique, de même qu'elle a toujours favorisé les formes pratiques de l'activité de l'Organisation. La délégation de l'URSS n'est pas d'avis, toutefois, que les dépenses d'exécution y afférentes soient supportées par l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de l'URSS propose donc que soient maintenues les dépenses administratives fixées à 25.000 dollars, et nécessaires pour assurer l'organisation et la coordination de l'assistance; mais que les crédits prévus pour les dépenses d'exécution, comme celles afférentes aux missions économiques et aux bourses, soient supprimés du budget de l'Organisation des Nations Unies et soient supportés par les Gouvernements intéressés.

M. SANTA CRUZ (Chili) fait observer que l'on a déjà longuement discuté de l'aide technique aux pays insuffisamment développés, tant à la Deuxième Commission qu'à la Cinquième Commission et à l'Assemblée générale. Il n'a pas l'intention